

Conseil de quartier Auteuil Sud

Mardi 16 avril 2013

Le mardi seize avril deux mille treize à dix huit heures trente, les membres du conseil de quartier Auteuil Sud se sont réunis à l'IUT René Descartes.

Etaient présents :

- Mme Nicole MONIER, Adjointe au Maire du 16^e chargée des conseils de quartier Auteuil Sud et Auteuil Nord
-
- Mme Véronique BALDINI, Adjointe au Maire, chargée de l'environnement, du développement durable, de la propreté, des espaces verts et de la voirie.
- M. Vincent GOSSARD, Directeur Adjoint du Cabinet du Maire
- M. FAZILLEAU, commissariat central du 16^e
- M. Reynald GILLERON, Chef de la Division de la propreté du 16^e
- M. Pascal MATRAJA, Directeur Général Adjoint de la Mairie du 16^e
- Mme Dominique BAIGUINI, Conseiller d'arrondissement
- M. Eric de NOUËL, Conseiller de quartier
- Mme Marie-Hélène DORVALD, Conseiller de quartier
- M. Christophe GIRBE, Conseiller de quartier
- Mme Françoise JAVEL, Conseiller de quartier
- Mme Michelle RAYER, Conseiller de quartier
- Mme Marie PREVOST, Conseiller de quartier
- M. Patrick RONDY, Conseiller de quartier
- M. Clotaire d'ENGREMONT, Conseiller de quartier
- Mme Brigitte SUDRE, Conseiller de quartier
- Mme Nicole TERRASSIER, Conseiller de quartier
- Mme Catherine WITASSE, Conseiller de quartier

1- Approbation du compte rendu de la séance du 4 décembre 2012.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2- Mendicité impliquant des mineurs et des nourrissons au carrefour de l'avenue de Versailles et du boulevard Exelmans.

M. RONDY explique que depuis 2 mois environ, une famille avec des enfants et au moins un nourrisson pratique la mendicité avenue de Versailles à proximité du carrefour avec le boulevard Exelmans. Il regrette que les textes réglementaires ne permettent pas d'agir et propose un signalement conjoint à la police et aux services sociaux.

Mme DORVALD précise qu'une verbalisation est possible lorsqu'il y a des enfants.

M. FAZILLEAU rappelle que la mendicité pratiquée avec des mineurs ou avec violence est un délit. Cette situation précise n'a pas été signalée au commissariat qui n'est donc jamais intervenu à cet endroit depuis le 1er janvier.

Mme RAYER ajoute que 6 ou 7 personnes arrivent le matin, (le père la mère et les enfants) et sont dispatchées dans le secteur entre la porte de Saint Cloud et le boulevard Exelmans. Ils s'en vont à 18h et cela se produit tous les jours, même le dimanche, depuis plusieurs mois.

M. FAZILLEAU prend note de la situation et contactera Mme DORVALD pour le suivi de cette affaire.

3- Multiplication des feux de poubelles.

Mme WITASSE indique que depuis quelques mois, plusieurs feux de poubelles se sont déclarés dans le secteur (178 quai Louis Blériot, 189 et 191 boulevard Murat, 1 rue Auguste Maquet et 3 boulevard Exelmans notamment). Ces feux sont étendus dans le temps mais ils sont visibles. C'est un sujet déjà évoqué au précédent conseil. Il semble que cela continue. Mais très récemment, il y a eu une moto brûlée au 2 rue Auguste Maquet et la façade de la boutique voisine a pris feu. Tout cela n'est pas très grave mais cela crée un climat désagréable dans le quartier. A cela s'ajoutent des jeunes qui traînent, très polis et qui ne font rien de mal mais certains habitants leur attribuent ces méfaits. Elle craint que l'arrivée de l'été accentue la situation déjà très tendue dans ce quartier de la porte de Saint-Cloud, entre les anciens et les nouveaux habitants.

M. FAZILLEAU répond que les feux récemment recensés datent du 25 décembre, rue des Pâtures pour 2 poubelles calcinées, (aucun auteur n'a été interpellé), au 71 boulevard Exelmans, le 2 avril un feu de poubelle et enfin le 10 avril un conteneur de 500 litres qui a brûlé. Ce sont les 3 seuls faits qui ont été signalés et ont donné lieu à une intervention de la police. Les autres faits cités par Mme WITASSE ont dû être signalés uniquement aux pompiers.

On ne peut pas parler de phénomène de poubelles brûlées sur le 16^e arrondissement et il ne faut pas céder à la psychose puisque les enquêtes n'ont pas démontré qu'il s'agissait d'incendies intentionnels. Un feu de poubelle peut démarrer avec un mégot mal éteint notamment.

Concernant la moto, on constate sur Paris un phénomène de feu de moto qui est très relayé par les médias ; 2 auteurs ont été interpellés récemment, un sur le 15^e et un sur le 17^e. Sur le 16^e arrondissement, depuis un mois, un véhicule est dédié uniquement à la recherche de ces incendiaires, c'est donc un problème qui est pris très au sérieux et aucun incendie de l'importance que l'on a pu voir dans le 17^e n'est à déplorer. La moto signalée est donc un épiphénomène et l'enquête n'a pas permis de déterminer si l'incendie était volontaire. Néanmoins, M. FAZILLEAU a conscience de l'émoi que cela peut susciter chez les riverains et qu'en terme de visibilité cela est assez néfaste.

M. GILLERON a eu connaissance d'une partie des feux signalés par Mme WITASSE. Il tient à préciser, même si cela contredit un peu M. FAZILLEAU, que le feu accidentel d'un conteneur est quasiment impossible. En effet, si les bacs sont fermés, il y a peu d'air pour permettre la combustion même avec un mégot. S'il y a des flammes, c'est qu'un comburant a été ajouté. Un des meilleurs moyens de se protéger des incendies nocturnes de poubelles est de les sortir le matin puisque la collecte a lieu le matin sur le 16^e arrondissement. Il rappelle que le règlement sanitaire départemental contraint la sortie des bacs maximum 1 heure avant le ramassage et que le fait de les sortir la veille au soir peut faire l'objet d'une verbalisation. Il convient donc de le rappeler aux gardiens ou aux sociétés de nettoyage par l'intermédiaire des syndicats d'immeubles.

Mme WITASSE suggère à M. GILLERON de le rappeler également aux bailleurs sociaux dont les immeubles sont particulièrement concernés.

M. GILLERON répond que les bailleurs sociaux ont fait l'objet de différents rappels, dont deux particulièrement boulevard Murat qui ont reçu une mise en demeure pour changer le mode de présentation des bacs. Concernant les bacs retournés, les premières victimes sont les agents de la propreté qui, ainsi, mettent beaucoup plus de temps à collecter et doivent nettoyer derrière.

Mme PREVOST signale que le restaurant « Vins et marée » rue Daumier laisse ses poubelles dehors depuis des années. L'OPAC leur aurait envoyé une lettre recommandée leur demandant de bien vouloir sortir leurs poubelles à l'heure prévue et ont mis à leur disposition 5 conteneurs dans la cour. L'établissement se situe à proximité d'une école. Les poubelles restent là toute la journée et d'autres personnes déposent des sacs autour. Le conteneur à verre qui est collecté 2 fois par semaine reste également dehors. L'établissement fait preuve de mauvaise volonté.

M. GILLERON confirme l'intervention de l'OPAC, à l'initiative de ses services qui ont verbalisé l'établissement à plusieurs reprises. Néanmoins, le faible montant (35 €) n'est pas dissuasif. Le restaurant a engagé une procédure de dérogation à la présentation des conteneurs, ce qui lui a été refusé. Ils ont également fait l'objet d'une mise en demeure de se conformer au règlement sanitaire départemental. Les verbalisations régulières se poursuivent et une action avec les services d'hygiène pourrait être menée.

Une personne du public signale qu'à l'angle de la rue de Civry et du boulevard Exelmans, des habitants déposent leurs sacs poubelles au pied des corbeilles de rue, au lieu d'utiliser les bacs prévus à cet effet. Il suggère le retrait ou le déplacement de ces corbeilles.

M. GILLERON répond que cela ne ferait que déplacer le problème et qu'à cet endroit la corbeille est utile pour les nombreux propriétaires de chiens du quartier ; et c'est un lieu de passage important. Il faudrait détecter d'où viennent ces dépôts, savoir si un immeuble manque de bacs, si l'accès au local est peu pratique ou fermé à l'heure de sortie des riverains. Parfois, un simple contact suffit à solutionner les problèmes. L'autre mode d'action est la verbalisation mais c'est une verbalisation compliquée et souvent mal comprise des riverains, et il existe d'autres priorités. A cet endroit, les agents passent jusqu'à 3 fois par jour pour retirer les dépôts qui sont donc présents peu de temps. Néanmoins, il prend note de ce problème afin d'ajuster la collecte des corbeilles.

Une personne du public souligne les problèmes de sécurité et d'environnement avenue de Versailles, amplifiés depuis le report de circulation liée à la fermeture des voies sur berge. Il estime que la circulation avenue de Versailles a doublé en deux mois et a comptabilisé jusqu'à 2 500 véhicules par heure sur le tronçon entre la maison de la radio et le pont Mirabeau. Ces voitures ne respectent pas les limitations de vitesse ; il y a eu des morts dont récemment une femme qui a été littéralement écrasée juste avant le rond point du pont Mirabeau. Il y a donc davantage de voitures mais pas d'infrastructures supplémentaires, pas de panneaux, pas de ralentisseurs et physiquement les deux voies ne sont pas séparées. Il insiste sur la vitesse importante à laquelle roulent les véhicules.

Mme BALDINI confirme les difficultés liées au réaménagement des quais de Seine dont la décision a été prise par la Ville de Paris sans penser aux conséquences des reports de circulation. La Mairie du 16^e avait attiré l'attention sur le bas des quais car le feu situé face au palais de Tokyo ralentit forcément la circulation avec la création d'embouteillages. Lorsqu'elle a demandé des aménagements pour palier ces difficultés, il lui a été répondu qu'il n'y avait pas de budget.

La personne du public estime qu'en tant que citoyens et au regard des impôts qu'ils payent, les très nombreux habitants de l'avenue de Versailles attendent un minimum de sécurité. Il ajoute que la situation génère aussi beaucoup de pollution.

Mme BALDINI précise que le seul budget de la Mairie du 16^e ne permet pas de tels aménagements.

Elle ajoute que de nombreux aménagements ont été réalisés pour la sécurité des piétons dans le secteur de la porte de Saint Cloud et que d'un coup, par la décision brutale du Maire de Paris, tous ces efforts sont réduits à néant. Les élus du 16^e ont voté contre de cette décision mais cela n'a pas fait le poids face à la majorité municipale. Elle précise que les budgets de voirie sont en baisse et qu'un réaménagement de cette partie de l'avenue de Versailles représente une somme colossale. Néanmoins, elle saisira les services de voirie pour voir ce qu'il est possible de faire, mais elle ne peut pas promettre une amélioration dans les mois qui viennent.

La personne du public a la sensation que cette partie du 16^e est laissée pour compte par le Maire de Paris alors que d'autres quartiers parisiens sont très bien aménagés. Elle encourage à une prise de conscience collective.

M. FAZILLEAU précise que de nombreux contrôles radar sont effectués et sont fructueux ; néanmoins la vitesse n'est pas démesurée avenue de Versailles.

La personne du public suggère des contrôles au niveau du Pont Mirabeau.

M. FAZILLEAU ajoute qu'il y a beaucoup de verbalisation sur le 16^e arrondissement entre 45 000 et 50 000 procès verbaux par mois, et pas uniquement pour du stationnement.

La personne du public précise que la dame qui est décédée dernièrement l'a été à cause d'un feu rouge qui n'a pas été respecté.

M. FAZILLEAU confirme que malheureusement quelques accidents mortels sont à déplorer sur le 16^e depuis quelques mois dont le dernier, il y a quelques jours, rue Poussin où une vieille dame a été écrasée par un camion. Ces accidents sont parfois le fait des automobilistes mais sont aussi souvent liés à l'imprudence des piétons.

La personne du public ajoute qu'avenue de Versailles le délai entre le feu rouge et le feu vert est très court, ce qui incite les automobilistes à accélérer. Il propose d'allonger le temps de feux.

Mme BALDINI demandera une étude sur les temps de feux à cet endroit.

Mme MONIER ajoute que tous ces problèmes ont bien été notés et que le conseil de quartier sera tenu au courant des suites données.

M. GOSSARD : Il faut être conscient que l'avenue de Versailles est un axe majeur qui est sous la compétence de la Préfecture de Police car c'est un axe de dégagement de Paris. Néanmoins, des aménagements ont été réalisés à l'initiative de la mairie du 16^e pour sécuriser les traversées piétonnes.

4- Demande de concertation entre les riverains et le gestionnaire du parc des Princes sur l'organisation des matchs.

Mme JAVEL ajoute que le terre plein qui a été aménagé place de l'Europe avec des arbres sert de parking, particulièrement les jours où les supporters viennent chercher des billets.

M. GOSSARD répond qu'une démarche a été engagée par le Maire du 16^{ème} en se rapprochant de la Préfecture de Police, les instances dirigeantes du club et la Ville de Paris avec l'idée de pouvoir obtenir une réunion sous forme de bilan de la saison écoulée et perspectives de la saison à venir et ainsi voir ce que l'on peut en tirer comme conclusion en terme d'organisation du périmètre de sécurité . Le stade n'a pas changé de

capacité mais il va y avoir d'avantage de matchs où le stade sera plein ; en revanche le public n'est plus le même. Le volume des effectifs de police a déjà commencé à diminuer mais il y a encore des choses à travailler sur le périmètre de sécurité. Pour cela, il faut arriver à se réunir avec les associations de riverains, il ne sait pas aujourd'hui si cela se fera dans le cadre du conseil de quartier ou avec une réunion spécifique.

M. GOSSARD prend note du problème signalé sur la place de l'Europe, sachant qu'il risque de se poser de plus en plus puisque la Ville de Paris a engagé une politique de désencombrement de l'espace public et n'installe donc plus de barrières ou de potelets pour empêcher le stationnement anarchique. La Ville de Paris estime que c'est à la Police de verbaliser, or la Police ne peut pas être tout le temps à ces endroits où il existe une forte pression de stationnement. Aucun parking supplémentaire n'est prévu pour cette mandature et ce n'est pas celui créé sous le stade Jean Bouin qui va améliorer la situation.

5- Point sur les projets d'urbanisme : Jean Bouin, Parc des Princes, pelouse d'Auteuil.

M. GOSSARD répond sur les différents projets :

Parc des Princes : il s'agit d'un projet de modernisation sans augmentation de capacité à l'horizon de l'Euro 2016. Le PSG dit réfléchir à ce qui pourrait être fait après. La Mairie du 16^e ne souhaite pas d'augmentation de capacité au-delà de 55 000 personnes, accompagnée de compensations pour les riverains en terme d'allègement du dispositif de sécurité et de capacité de stationnement.

Le stade Jean Bouin : les travaux se terminent mais il reste encore beaucoup de travaux à faire à l'intérieur, ainsi que des travaux de voirie du côté de l'avenue du Général Sarrail avec un grand parvis. La Ville reste sur l'idée que le premier match de la saison 2013-2014 pourra y être joué. L'inauguration se ferait fin aout.

Les pelouses d'Auteuil : les travaux ont bien avancé ; l'ouverture complète est prévue en septembre 2013. Les problèmes apparus sur les terrains ont été levés. Il faudra voir ensuite comment l'équipement fonctionne et l'adapter si besoin.

Les serres d'Auteuil : le tribunal administratif de Paris a annulé la convention signée entre la Ville de Paris et la Fédération Française de Tennis pour 2 raisons essentielles : la première était que le tribunal estimait que le Maire de Paris n'avait pas assez informé les élus des conséquences des aménagements prévus sur l'environnement des serres d'Auteuil, et la deuxième raison était la faiblesse du montant de la redevance. La Ville de Paris a fait appel de cette décision. Parallèlement, une nouvelle convention d'occupation a été proposée au Conseil de Paris. Cette convention entend répondre aux objections du tribunal administratif en informant officiellement les élus sur les aménagements, en réduisant la durée de la convention de 99 à 50 ans et en supprimant la clause spécifiant que la ville indemniserait la FFT à hauteur de 20 millions d'euros si le projet ne pouvait être réalisé.

Mme JAVEL demande ce qu'il en est du deuxième projet de couverture de l'autoroute A13, quel en serait le coût et qui le financerait.

M. GOSSARD précise que le Maire de Paris a demandé à la FFT de financer une étude de faisabilité du projet soi disant « alternatif » présenté par les opposants à l'extension de Roland Garros. Le Maire du 16^e souhaite qu'une étude juridique soit également réalisée car les voies de l'A13 sont situées en zone naturelle et forestière du plan local d'urbanisme sur laquelle il n'est pas possible d'aménager des cours de tennis ; cela entraînerait donc une modification du PLU, une enquête publique, etc... L'étude démontrera sûrement que le projet est plus compliqué et plus coûteux que celui des serres d'Auteuil. Quoi qu'il en soit, la FFT dit elle-même qu'il ne correspond pas à ses besoins. Ce qui est à craindre, c'est que la FFT n'ait plus comme seule échappatoire que le stade Hébert avec le risque de voir réapparaître les précédents projets de cours de 5 000 places sur le stade Hébert.

Mme BAIGUINI rappelle que cette convention a été votée en conseil d'arrondissement. Elle considère qu'il est un peu schizophrénique d'avoir voté en Conseil de Paris une étude de faisabilité qui sera confiée à la FFT et d'avoir voté dans la foulée la convention sans même que quiconque s'en émeuve. On vient donc de voter une convention en conseil d'arrondissement qui sera vraisemblablement votée au Conseil de Paris alors que le Conseil de Paris 8 jours avant, avait voté une étude de faisabilité. Madame BAIGUINI pense que l'on peut en tirer un certain nombre d'enseignements.

M. GOSSARD répond que Mme BAIGUINI peut tirer les enseignements qu'elle veut mais la schizophrénie ne vient pas du Maire du 16^e qui est bien clair et s'était déjà opposé au projet Paris 2012 qui était le même. Des associations environnementales du 16^e sont totalement opposées à la couverture de l'A13.

Mme BAIGUINI estime que le problème n'est pas là ; soit une étude de faisabilité est votée au Conseil de Paris et on attend de voir ce que ça donne, mais là une convention est votée 8 jours tard. Elle a conscience du délai de 2 mois du Tribunal administratif mais il y a très peu de choses qui ont changé dans cette convention.

M. GOSSARD répond que justement il aurait été schizophrénique de changer les choses, on n'est pas schizophrénique parce qu'on confirme notre intention de soutenir le projet. La convention a été modifiée légèrement mais est de nature à répondre aux considérations du Tribunal. En revanche, soutenir un projet irréaliste pour ne pas apparaître comme opposant au maintien de Roland Garros à Paris est plus contestable.

Mme BAIGUINI ajoute que le Tribunal administratif a tranché de façon relativement claire.

M. GOSSARD répond que la convention votée y répond très clairement. Il y aura des recours des associations, les tribunaux trancheront et on se conformera à leur décision comme l'a toujours affirmé Claude GOASGUEN.

Mme BALDINI ajoute que cette possibilité de réaliser un cours de tennis au dessus de l'autoroute A13 va selon elle, à l'encontre de la sauvegarde du Bois de Boulogne. En effet, c'est de cette manière que l'on commence à empiéter sur le bois, par des aménagements successifs dont on dit qu'ils ne sont pas importants ; c'est la même chose pour le projet d'aire d'accueil des gens du voyage. On sait bien qu'il ne s'agit pas uniquement d'un cours de tennis : cela suppose des aménagements connexes, donc une emprise beaucoup plus importante. En tant qu'élue chargée des espaces verts, elle est tout à fait contre. Il est

préférable que Roland Garros accepte la proposition qui a été faite avec une nouvelle convention, sinon il déménage. La municipalité du 16^e préférerait que Roland Garros reste car c'est une belle image pour l'arrondissement, c'est également important pour les commerçants mais ça ne doit pas se faire au détriment du Bois de Boulogne.

Une personne du public souhaite des informations concernant l'immeuble rue Chardon Lagache

M. GOSSARD répond qu'il s'agit d'une résidence sociale constituée d'une quarantaine d'appartements, administrée par l'association Aurore. Les travaux ont commencé et dureront environ un an. Elle est destinée à des personnes qui sont préalablement passées par une résidence de stabilisation ; il ne s'agit donc pas de gens qui sortent de la rue mais qui sont déjà passés par une première structure de réinsertion. Il s'agira en majorité de femmes isolées ou avec enfants et non pas des repris de justice comme a pu le dire la rumeur. Il y aura du personnel sur place. M. GOSSARD rappelle qu'à l'origine cet immeuble était destiné à être géré par l'association des Papillons Blancs pour de jeunes déficients mentaux. Ce projet avait reçu le soutien de la mairie du 16^e, puis du jour au lendemain le projet a changé sans que la Mairie du 16^e ne soit prévenue ; le Maire du 16^e s'y était bien entendu opposé mais n'a pas été entendu. .

6- Mauvais état du passage piétons, avenue de la Porte Molitor, le long du stade Jean Bouin.

Mme BALDINI annonce que le problème a été signalé à la section territoriale de voirie qui doit examiner les solutions envisageables avec l'entreprise Léon Gross chargée de la construction du stade Jean Bouin.

7- Bétonnage des pieds d'arbres devant le café « Les 3 obus », et racines d'arbres dangereuses place Paul Raynaud.

Mme MONIER, qui a soulevé ce problème estime qu'il est scandaleux que les pieds d'arbres aient été bétonnés par le propriétaire du café afin d'optimiser sa terrasse, particulièrement sur des arbres qui ont quelques dizaines d'années et qui risquent de mourir. Elle craint que d'autres établissements fassent de même. Elle souligne que cet acte n'a fait l'objet d'aucune demande d'autorisation.

Mme BALDINI répond que le problème des « 3 obus » a été repéré par la section territoriale de voirie. Il est prévu d'enlever l'asphalte et de recharger le pied d'arbre de stabilisé afin d'éviter d'avoir un trou. Le problème vient du fait que les autorisations de terrasses sont calculées à partir de l'axe du tronc d'arbre et non de la bordure de son entourage.

Mme PREVOST, concernant la place Paul Raynaud, précise que de nombreuses personnes chutent à cause de ces racines.

M. GILLERON répond que compte tenu de l'essence de l'arbre (racines traçantes), il n'est pas possible de couper les racines des arbres en cause sans mettre en péril leur survie. La seule chose à faire est d'être vigilant lorsque l'on passe près de ces arbres.

Mme PREVOST précise que c'est encore plus difficile les jours de marché.

M. GILLERON répond que l'ajout d'une grille ou d'une marche générerait encore plus d'accidents.

Concernant le café, les arbres ont été entourés d'asphalte et non pas de béton, ce qui est moins gênant car cela laisse passer un peu d'eau ; plus l'arbre est âgé, moins c'est gênant. Du stabilisé va donc être installé afin que la zone soit la plus plane possible.

8- Proposition d'implantation d'un terrain de basket dans le quartier.

Mme WITASSE précise que les habitants constatent la présence de jeunes qui s'ennuient et se réunissent le soir dans les porches d'immeubles ou sur les bancs, particulièrement dans le bas du boulevard Murat. Il n'y a rien à leur reprocher mais leur présence est mal ressentie par le voisinage et les beaux jours risquent d'aggraver les choses. Pourrait-on envisager l'installation d'un terrain de sport de rue qui leur donnerait un point de ralliement ? Ce serait une réponse positive au problème, surtout si ces jeunes sont impliqués dans le projet.

Mme DORVALD pense que la création d'une telle aire de jeux peut constituer un point de regroupement générant des nuisances. Elle est tout à fait contre cette proposition.

Mme BALDINI est plus nuancée et elle comprend le problème. A partir d'un certain âge, les jeunes qui n'ont pas la chance d'être inscrits dans un club de sport n'ont pas grand-chose à faire, et dans les parcs et jardins les aires de jeux sont réservées aux petits. Mme BALDINI, sensible à cette problématique, a fait installer un panneau de basket avenue du Général Fayolle qui est maintenant très fréquenté. Néanmoins, elle comprend la gêne que cela pourrait représenter pour les riverains, il convient donc de trouver le bon endroit. Sur le secteur de la porte de Saint Cloud, il est possible d'étudier une telle proposition, Il faut également voir quel type de structure pourra être installé. Une proposition pourra faite au prochain conseil de quartier.

Mme WITASSE ajoute que de nouvelles populations sont arrivées du nord et de l'est de Paris, qui étaient habituées à avoir des équipements, des structures sociales et associations. Elles sont perdues car elles ne retrouvent pas cela ici. Ces personnes ne sont pas venues ici par choix et elle craint que la situation déjà tendue ne s'envenime.

Mme BALDINI répond que le Maire du 16^e est sensibilisé sur cette question, des comités de sécurités ont été créés avec des animateurs sociaux, la police, etc...pour essayer de calmer les choses et répondre à la demande de ces nouvelles populations. On ne peut pas non plus bousculer la population plus ancienne par des équipements qui ne leur conviendraient pas. Il faut arriver à contenter tout le monde, ce qui n'est pas toujours facile.

Mme MONIER ajoute que si un endroit qui convient à tout le monde est trouvé, le conseil de quartier pourrait prendre en charge le financement d'un tel équipement.

M. D'ENGREMONT suggère l'installation de cet équipement sur le grand espace vert qui va prochainement être aménagé à la maison de la radio.

Mme MONIER répond qu'il ne s'agit pas du même quartier, de plus cet espace n'est pas géré par la Ville de Paris. Néanmoins, toutes les propositions seront étudiées.

9- Budget de fonctionnement et d'investissement :

- Prise en charge d'un défibrillateur pour le centre d'animation le Point du jour.

Mme MONIER précise que le défibrillateur semi-automatique qui serait installé au Centre d'Animation le Point du Jour, pour participer au geste citoyen de sauver des vies par l'usage d'un DSA pour les usagers du centre d'animation mais aussi pour le grand public en recensant l'implantation du DSA dans la banque de données nationale. L'association ACTISCE s'engage à former ses personnels à l'utilisation du DSA. ACTISCE prendrait à sa charge également l'entretien et la maintenance du matériel. Le cout d'acquisition est de 1 600€ sur le budget d'investissement.

M. RONDY s'étonne que la Mairie de Paris ne prenne pas en charge ce type d'équipement qui est obligatoire depuis 2011.

La dépense est adoptée à l'unanimité.

Mme SUDRE indique avoir appris qu'à Sainte Périne, le projet de 300 lits pour la gériatrie mixte avec les logements sociaux avait été repris. Elle souhaite savoir si cela est vrai.

M. GOSSARD répond ne pas avoir d'information allant dans ce sens. Le projet qui avait suscité tant d'émoi dans le quartier, ne peut être repris puisque l'ensemble des parcelles ont été classées en espace vert protégé et ne sont donc pas constructibles. Il se peut qu'il s'agisse d'un remaniement des bâtiments existants. Sinon, il existait une hypothèse qui était appelée le « triangle Mirabeau », c'est-à-dire l'autre partie de Sainte Périne qui est comprise entre les rues Chardon Lagache, Willem et Mirabeau où il y a des parcelles constructibles mais les architectes des bâtiments de France avaient émis de grandes réserves. Le dossier de Sainte Périne ressort périodiquement pour différentes raisons, pour des besoins légitimes de l'AP-HP et de pulsions politiques moins légitimes du groupe Communiste à l'Hôtel de Ville. Pour l'instant, il n'y a pas de permis de construire déposé mais il est possible que des pré-études aient été lancées, l'échec de l'ancien projet n'a jamais été digéré. La mairie du 16^e reste très vigilante sur ce sujet.

- Prise en charge d'un abri de jardin pour la crèche Grossetti

Mme MONIER fait part d'une demande de la crèche Grossetti pour la prise en charge d'un abri de jardin pour un montant de 5685.15€ sur le budget d'investissement.

Mme RAYER est étonnée car le jardin est vraiment minuscule.

Plusieurs conseillers de quartier estiment que le montant est très élevé et demandent davantage d'information sur ce projet.

Mme MONIER rappelle que les projets d'investissement font toujours l'objet d'une mise en concurrence, le prix étant évidemment un critère de sélection. Elle propose aux conseillers de quartier de leur faire parvenir un dossier détaillé et de faire ensuite procéder au vote par e-mail.

Mme MONIER rappelle que le budget de fonctionnement permet la mise en œuvre des animations organisées par les conseils de quartier telles que le ciné-club, les vides greniers, le loto...

Mme MONIER demande aux conseillers de quartier d'approuver la dépense de 375 € pour l'organisation d'un karaoké au lycée René Cassin le vendredi 29 avril et 200 € pour la fête des voisins à la Fondation d'Auteuil le 31 mai. Elle invite tout le monde à y participer.

La dépense est votée à l'unanimité.

Une personne du public fait part de nuisances rue de Civry, que l'EBS utilise comme cour de récréation. Au début cela se passait bien mais le phénomène s'amplifie, il y a énormément de bruits avec un phénomène d'échos. De plus, certains élèves utilisent une entrée de parking pour fumer du cannabis.

Mme MONIER répond qu'elle va signaler ce problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.